



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Responsable d'édition Patrick Bonnet—Directeur de publication Gilles Crouzat - N° 2 Octobre 2008

EDITO :

Pour cet éditto, j'ai hésité entre évoquer « le groupe d'opposition à l'opposition » ou dénoncer l'absence de pratique démocratique de certains élus. Le premier ne méritant pas tant d'honneur, vous trouverez un article le concernant plus loin dans ces pages. Cet éditto je l'ai intitulé **Attention, la démocratie est en danger**. Le fait que des maires de communes lorraines aient été interrogés sur la possibilité de stockage des déchets nucléaires, anime les conversations (cf article sur le nucléaire). Je suis CONTRE que la Lorraine devienne le lieu de dépôt de ces déchets. Je suis POUR que sur des sujets aussi importants l'avis des concitoyens soit demandé.

Mais au delà du débat pour ou contre, je suis surpris de la réaction du maire et des conseillers de l'« autre opposition » qui se sont radicalisés dans le NON à ce projet. Ces 4 dissidents, pardon ce groupe de « l'autre opposition » a saisi la balle au bond pour présenter, par voie de presse, son point de vue qui a consisté à déclarer : « la question ne doit même pas faire l'objet d'un référendum ». Quand le maire annonce que « l'idée d'un référendum local n'a pas d'utilité » ajoutant « les habitants attendent du maire qu'il décide, je suis le maire, je prends mes responsabilités ». Alors, oui la démocratie locale est en danger.

Mais n'est-il pas vrai que l'actuel élu a fait un jour cette déclaration « le maire est souverain ». Si c'est le cas, alors nous sommes ses sujets. L'Ancien Régime n'est pas mort

Pourtant, c'est bien monsieur Bruno Bianchin, qui, dans sa page d'accueil du site Internet de la mairie, écrit pour remercier ses électeurs : « ...les personnes qui se sont déplacées pour que vive la démocratie... ». Ajoutant « C'est cette idée de démocratie participative que je voudrais développer... ».

Patrick Bonnet

Clic, clac (1)

Désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : une liste de cinq personnes, toutes candidates, nous est remise en séance du conseil. Quatre sont de la liste majoritaire, la 5^{ème} est votre serviteur. J'allais siéger dans une commission. Mais c'était compter sans la sagacité du maire, qui quelques instants avant le vote, demande, alors que la liste est complète, s'il y a d'autres candidatures. Une main se lève, celle d'une de mes ex colistière. Hasard ? Nous voilà donc avec un nom en trop, il va falloir choisir. C'est ce qu'ont fait les élus «au vote à main levée» dit le maire, «au scrutin secret» indique, l'adjoint aux finances. Résultat, je ne siégerai pas dans cette commission, ni dans aucune.

Commentaire : Clic-clac, un nouveau tour de clef. On ne veut pas de l'opposant Patrick Bonnet. Merci à « l'opposition de l'opposition ».

L'ancienne mairie....

Concernant l'ancienne mairie, j'ai posé cette question au maire : « Dans l'immédiat, programmez-vous des travaux concernant l'ancienne mairie dans laquelle il pleut depuis plusieurs années ? » qui m'a répondu : « Je ne suis pas au courant, on ira regarder. » avant de promettre « la mise en place d'une bâche pour limiter les écoulements de pluie ». Aucun élu n'a relevé cette réponse. Etonnant de la part des élus de la commission des travaux. Etonnant, de la part de l'ensemble des élus tout simplement, d'autant que certains habitent non loin de ce patrimoine.

Commentaire : A ce rythme là, il ne sera bientôt plus question que de l'arrivée prochaine des bulldozers venus raser un bâtiment tombé en ruines. Aujourd'hui, le trou est toujours là, il pleut toujours dans l'ancienne mairie, rue de la République.

Sommaire :

Clic, clac 1 et 2

L'ancienne mairie

Ici on dit

Groupe(s) d'opposition

Ouf, la gendarmerie sera districale

Le nucléaire

Les vignes

Des travaux durant l'été

PERMANENCES :

Les 1ers jeudis et les 3èmes samedis
de chaque mois

De 10H30 à 11H30

11, rue de la République

57380 Faulquemont

Le nucléaire

Un appel à candidatures à des communes lorraines, dont Faulquemont, a été lancé pour un projet de stockage de déchets radioactifs dont la durée de vie est estimée à au moins 5000 ans. J'ai adressé une lettre au maire qui a reçu ce dossier pour lequel il devait donner son avis avant fin octobre. J'ai demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et la communication de ce dossier à chaque conseiller. Préoccupé par ce que nous allions laisser à nos enfants, petits enfants, je rejetai l'idée que le maire ou le conseil municipal puisse décider seul de ce projet. Ainsi je demandais au maire d'en informer la population de Faulquemont afin qu'elle puisse manifester son éventuel désaccord (ou accord). Je n'ai jamais reçu de réponse à cette lettre, les élus n'ont pas eu accès à ce dossier. Même si je me réjouis de la décision du maire de refuser l'implantation d'un tel site sur la commune, il n'en demeure pas moins, que les conseillers municipaux n'ont pas été consultés en amont. Ce sujet a été abordé lors du dernier conseil municipal, dans les points divers, et n'a pas été soumis au vote. Un bon point pour le maire de Chémery, qui a discuté de ce point avec l'ensemble des membres de la commission consultative du village (voir édito), à l'instar de nombreux maires, qui ont soit, fait participer la population par un référendum, soit ont soumis ce point aux votes des conseillers.

Remarque : Ma réaction aux propos de « l'autre opposition » qui indique dans un article de presse que « *la Lorraine ne mérite pas cela, que les mineurs ont payé un lourd tribut, ne pas léguer des déchets aux générations futures...* » Bla Bla ? Je n'ai jamais entendu leurs voix lors de l'ennoyage des mines et de l'arrêt du pompage des eaux. Les décideurs ont-ils fait le bon choix avec tout ce matériel resté au fond des puits et des galeries ? Qui peut nous garantir qu'il n'y aura aucun risque de pollution dans les années à venir ? Je n'ai toujours pas entendu leurs voix lors de l'installation des antennes relais de téléphonie mobile (sur la tour devant la mairie et sur le clocher de l'église Marie-Reine) qui, selon les opérateurs ne présentent « *aucun élément scientifique de risque* » et selon l'avis de scientifiques « *ce sera pire que l'amiante* ». Je n'entends pas leurs voix alors que nous avons des sites industriels classés Sévésco 2 à quelques kilomètres d'ici. Par leur silence assourdissant, on pourrait alors en déduire que « *les Lorrains méritaient cela* » pour reprendre la formule de « l'autre opposition ».

Clic, clac (2)

Le règlement intérieur a été voté au cours du conseil municipal du 26 juin 2008. Par courrier, j'avais formulé un certain nombre de demandes, telle que disposer des comptes-rendus des différentes commissions. Dans ce nouveau règlement il est écrit : « *s'agissant de documents internes, les comptes-rendus ne peuvent faire l'objet d'une diffusion extérieure* ». Avec la précédente municipalité, j'aurais pu avoir accès à ces comptes-rendus. Leur règlement indiquait : « *ces comptes-rendus pourraient être consultés par les conseillers municipaux...* ». On voudrait nous cacher des choses que l'on ne s'y prendrait pas autrement. **Clic-clac, tour de clef.**

Un autre exemple : le nouveau règlement intérieur limite à 10 minutes le temps de parole consacré aux questions orales. Avec l'ancienne municipalité le temps de parole n'était pas limité. **Clic-clac, tour de clef.**

Pourtant, avant que ne soit mis au vote ce nouveau règlement, je mettais en garde les élus par cette déclaration : « *Je tiens à attirer l'attention de l'ensemble des conseillers ici présents sur le fait qu'en votant ce règlement intérieur tel qu'il nous est présenté par la conseillère déléguée, Madame Praoutine, vous contribuez à museler le débat démocratique à Faulquemont. Je ne prendrai qu'un exemple dans ce dossier avec l'article 12 qui limite à 10 minutes le temps accordé aux questions orales et la limitation à deux questions par conseiller. Mesdames et messieurs, prenez vos responsabilités, les Faulquinois seront juges* ».

Commentaire : La justice tranchera, car j'ai déposé une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg contre ce nouveau règlement intérieur approuvé avec une voix contre la mienne. Surprenant est le silence des conseillers de « l'autre opposition » avec deux abstentions ? Surprenant est l'absence totale de réaction des élus de la majorité, auxquels l'accès à ces documents, selon ce nouveau règlement, est également interdit. Le conseil municipal, lieu de débat ou chambre d'enregistrement ?

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Ce journal est aussi le vôtre, faites nous part de vos remarques ou commentaires en nous retournant le coupon joint à l'intérieur de ce journal.

ICI ON DIT

Lors d'un précédent conseil, le maire ironisait sur ma façon de prononcer le nom du village Eincheville en ces termes « **ICI** on dit *Inchville* ». Il a raison, ici on dit bien « *Inchville* » de cette façon. Pourtant, avec cet **ICI**, le maire ne fait-il pas la différence entre ceux qui sont nés ici et ceux nés ailleurs ? Ces derniers, comme moi, ne savent pas qu'Eincheville se prononce « *Inchville* ». Comme bien d'autres à Faulquemont, je ne suis pas né **ICI**. Pourtant, ces accents venus du Nord, de Bretagne, de Vendée, du Sud, de Provence, d'ailleurs, sont autant de richesse familiale et culturelle. Devrais-je me taire parce que, à cause de mon accent, je ne sais pas prononcer Eincheville comme **ICI** ? Pourquoi pas non plus modifier mon nom pour en faire un nom avec une intonation plus d'**ICI**. En effet, je ne suis pas d'**ICI**. Et alors. Mes parents m'ont légué leur nom, leur accent, leur éducation. C'est mon patrimoine. Je le revendique et j'en suis fier.

Groupe(s) d'opposition ?

Ainsi, selon « l'autre opposition », il existerait deux groupes d'opposition. J'ai toujours refusé de polémiquer sur ces désaffections, mais cet « autre groupe d'opposition », comme il se nomme, a décidé de rendre la chose publique. J'avais commencé par écrire « transfuge », un mot à la mode qui selon les dictionnaires indique « *un déserteur ou celui ou celle qui abandonne un parti, pour se rallier à un autre* ». Eux se disent d'une autre opposition. Nous dirons plutôt « l'opposition de l'opposition ».

Dans cet « autre groupe d'opposition », on trouve un vice-président de la commission animations et jeunesse, membre suppléant du bureau d'adjudications et d'appels d'offres. On trouve un vice-président de la commission financière et patrimoniale, membre titulaire du bureau d'adjudications et d'appels d'offres. On trouve aussi un membre des commissions sports et vie associative ainsi que de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, on a également un membre de la commission communication et NTIC. Oubliée la phrase, de cet ancien conseiller municipal, siégeant aujourd'hui au conseil, qui faisait partie de ma liste : « *Lorsque l'on est dans l'opposition, on s'oppose, on ne se siège pas dans les commissions* » leitmotiv approuvé par les autres dans différents courriers.

Pourtant, 3 sur les 4 avaient toujours déclaré, et ce dès le début de la campagne, qu'ils ne siègeraient pas dans l'opposition. Pour deux d'entre eux, la raison invoquée était « *place aux jeunes* ». Pour une autre, le choix était de ne pas siéger face au maire actuel alors qu'elle faisait partie de l'ancienne municipalité. La campagne achevée, nous disposons de 5 sièges. Une lettre de démission individuelle est signée par trois d'entre eux. (Contrairement à ce que déclaré dans la presse). Revenant sur leurs décisions, ces 4 adressent un courrier au maire indiquant qu'ils souhaitaient finalement siéger.

Devant la contradiction, le maire propose un rendez-vous à deux d'entre eux. Un peu plus tard, à mon domicile, et devant d'autres compagnons de campagne, ils nous annoncent le marché. Ils seront l'un et l'autre vice président de commission, l'un ajoutant : « *la proposition était alléchante. Vice-président, c'est agréable à entendre* ».

Commentaire : Opposant ou pas opposant ? Lors du conseil municipal du 25 septembre 2008, trois points portent sur un projet de la majorité inscrit dans le programme du candidat Bianchin. Cette « autre opposition » a réussi le tour de force de voter pour. Oublié le programme électoral qu'ils ont défendu derrière moi pour se faire élire ? Groupe d'opposition ou transfuges ?

Ouf, la gendarmerie sera districale !

Interrogé sur le coût de la gendarmerie, passant de 4 600 000€ à 4 640 200€ avant même que des travaux aient eu lieu, M. Blanchard (Pierre), adjoint aux finances, me répondait : « *on en parlera, je ne me suis pas encore approprié ce dossier !* ». Cela signifie-t-il que ces élus de la majorité ne maîtrisaient pas ce dossier lors de la campagne municipale ? Le candidat Bianchin annonçait pourtant (RL du 30/1/2008), avoir trouvé : « *une recrue sur laquelle il fondait de grands espoirs* » en citant l'intéressé. Le maire, ancien adjoint, ainsi que 3 autres élus siégeant dans l'ancienne municipalité, n'auraient-ils pas pu répondre à sa place ? Peu importe, j'ai été le seul à voter contre ce budget gendarmerie, conformément à mon programme qui prédisait que ce projet devrait être transféré au DUF, car selon les élus de la majorité « *il aurait endetté la commune pour les 40 années à venir* ».

J'ai également posé cette question : « *Le rayon d'action de la nouvelle gendarmerie s'étendra au delà de Faulquemont, pourquoi ne pas avoir confié le financement de la gendarmerie au DUF ? Est-il prévu de le faire ?* » Quelques semaines après ma proposition, le projet est passé entre les mains du DUF. Je me réjouis de cette décision districale. Sa construction sera supportée, non plus par les Faulquinois seuls, mais par la communauté de communes du DUF.

Commentaire : Un véritable soulagement pour M. Blanchard (Pierre), adjoint aux finances, qui n'aura donc pas à s'approprier ce dossier.

Les Vignes

Encore Les Vignes ? Ce dossier n'en finit pas de m'interpeller, de vous interpeller. En effet vous êtes nombreux à me solliciter à ce sujet.

Rappelons que lors du vote du budget, l'adjoint aux finances, M. Blanchard (P) nous a indiqué « *qu'un surcoût de plus d'1,5 millions d'euros* » (9,84 millions de francs, une paille) était nécessaire pour achever ce lotissement. Ce dossier semble bénéficier d'une Corne d'Abondance tant les fonds semblent affluer pour terminer les travaux.

Lors du conseil de juin, un nouvel avenant pour des travaux a été voté pour un montant de 29 947,84€ (196 457, 83 francs). Je demande alors si cette somme s'ajoute aux dépenses des 1,5 millions d'euros supplémentaires du lotissement. « *Oui* » répond M. Pierre Blanchard. **Bigre.** Cet avenant concernait des travaux liés à : « *des contraintes techniques de rétablissement d'accès et de remise en état du bon fonctionnement d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable* ». Je demande des précisions au maire qui répond : « *lorsque le chantier est terminé, avec la circulation les boîtes de branchement prennent des coups. Savoir après qui est responsable est impossible* ».

Remarque (1) : Surprenante est la réponse de l'ancien adjoint aux travaux. Surprenante est l'absence de réaction de la commission travaux, de la commission finances. En adoptant ce point, il semblerait que les élus aient choisi la solution de facilité. N'y a-t-il pas à chercher une responsabilité auprès du maître d'œuvre, responsable des travaux ? N'est ce pas le rôle du maître d'ouvrage, la municipalité, commanditaire des travaux, de rechercher les responsables ? La « Garantie de parfait achèvement » ne s'applique-t-elle pas ici ?

Remarque (2) : Rappelons les propos de l'ancien maire : « *Monsieur Pierre Blanchard, adjoint au maire actuel, ancien directeur général des services de la ville, a lui-même préparé le dossier financier du lotissement Les Vignes, présenté aux élus pour décisions. M Bianchin était adjoint à l'urbanisme puis aux travaux* ». (RL du 27 /04/2008.)

Remarque (3) : Non, monsieur le maire, nous avons le droit de savoir (en tant que payeur) qui est responsable. Les Faulquinois devront-ils encore supporter ce coût supplémentaire ?

Remarque (4) : Ce nouvel avenant a été adopté avec une seule voix contre, la mienne.

Des travaux durant l'été

Comme vous avez pu le constater, divers travaux ont été réalisés durant l'été (parking rue de la Loire, à côté du bar Le Faucon, parking à l'école du Bas-Steinbesch...). Certains d'entre vous, ont jugé que les travaux du parking de l'école du Bas-Steinbesch n'avaient guère apporté de solutions au problème des parents qui amènent et vont chercher leurs enfants à l'école. Certes, les travaux ont rallongé le parking de quelques mètres, faisant ainsi gagner quelques places de parking supplémentaires. « *Insuffisant* » ai-je entendu. Y aura-t-il donc toujours des insatisfaits ? Pourtant des solutions m'ont été suggérées, j'en ai retenue une et à moindre coût.

Description : « *Lorsque le parking est plein, il suffit de dévier les véhicules vers le parking du bas, celui devant la salle de musculation, ce terrain étant communal. De là, la création d'un chemin permettrait de rejoindre l'école située plus haut* ». Mais comment assurer la sécurité des enfants si les voitures s'engagent dans la forêt ? « *Aujourd'hui les enfants se déplacent à droite d'une bande blanche matérialisée au sol* ». La proposition : « *Le bus s'engage sur le parking, en fait le tour pour se garer sur le côté gauche prêt à repartir et non plus sur la droite. Le déplacement des enfants se ferait alors sur le même côté, un chemin créé en lisière de la forêt, une barrière le séparant de la route.* »

Le nouvel abri bus fait aussi l'objet de nombreuses critiques : « *il n'abrite rien. La pluie ne tombe pas toujours droite. Il n'abrite pas du vent...* ». Dans la presse, les élus indiquaient avoir fait choisi ce type d'abris par crainte de « *squatteurs et des dégradations* ». Son coût ? Fourniture et pose avec assistance au montage : 13854€ TTC (90 885 francs). Lors du dernier conseil, je n'ai pas manqué de relever la séance d'autocongratulation des adjoints. Pour le travail réalisé, entre autres, louange sur les travaux réalisés durant l'été (voir plus haut). Ainsi, la décoration à l'entrée de la ville et du lotissement les Vignes a fait l'objet d'un satisfecit général. Mais puisque nous voilà à reparler des Vignes, je tiens à signaler aux membres de la commission travaux, que l'impasse du Cellier n'est toujours pas achevée (l'enrobé n'est pas fait, il n'y a pas de lumière dans cette rue et pour cause, il n'y a pas de candélabres...). Pour information, certains riverains habitent cette rue, qui fait partie de la seconde tranche, depuis plus de 4 ans déjà. Pour la 3^{ème} tranche ces mêmes travaux sont faits. .

Remarque : L'absence de lumière de l'impasse du Cellier empêcherait-elle de distinguer les travaux encore à réaliser ? Et puis qu'irait-on faire dans une impasse ?

Post-Scriptum : Psitt, encore une chose, qui n'a pas échappé aux riverains des rues du Chai et du Cépage, les candélabres sont toujours dans leur emballage.